

**DY INVEST**  
Société à responsabilité limitée unipersonnelle  
au capital de 100 Euros  
Siège social : 7, rue A Sakharov  
76130 MONT ST AIGNAN  
-----  
949 316 285 RCS ROUEN

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS  
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2026**

L'an deux mille vingt-six,  
Le 1er juillet,  
A 9 heures,

Monsieur Doran YAYGIR,  
demeurant 640, route de Pommereval, 76680 VENTES ST REMY,

Propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de 1 Euro composant le capital social de la Société DY INVEST,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

**PREMIÈRE DÉCISION**

L'Associé Unique décide de transférer le siège social du 7, rue A Sakharov, 76130 MONT ST AIGNAN au 16, rue Georges Charpak, 76130 MONT SAINT AIGNAN à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2026 et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

**ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL**

"Le siège social est fixé : 16, rue Georges Charpak, 76130 MONT SAINT AIGNAN."

Le reste de l'article demeure inchangé.

**DEUXIÈME DÉCISION**

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associé Unique  
Doran YAYGIR

